

COPIE

Décret n° 2022-155 du 4 avril 2022

Portant rectificatif du décret n°2022-61 du 3 février 2022 portant nomination d'un conseiller Spécial du premier ministre, Chef du Gouvernement

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-61 du 3 février 2022 portant nomination d'un conseiller Spécial, chargé de la promotion des financements innovants et relations avec les institutions financières internationales.

DECRETE :

Article premier : Le décret n°2022-61 du 3 février 2022 susvisé est rectifié, en ce qui concerne le nom comme suit :

Au lieu de :

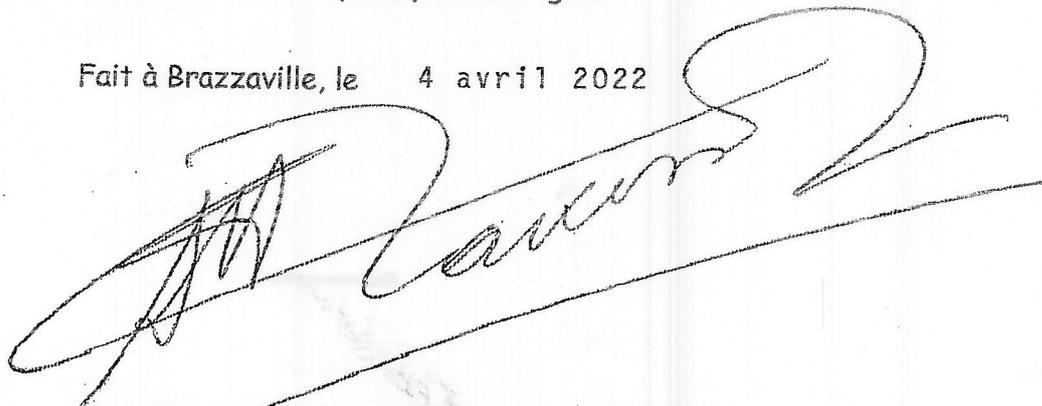
AKOUALA MATONGO Welcome Cielht.

Lire :

AKOUALA MATONDO Welcome Cielht

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 4 avril 2022



Anatole Cellinet MAKOSSO. -